

Le Canada a pris part aux missions de prévention des conflits de la CSCE au Kosovo, au Sandjak et en Voïvodine, et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Le Canada a aussi dirigé une mission d'enquête de la CSCE au Kosovo et pris part à une mission de la CSCE chargée d'enquêter sur des violations des droits de la personne dans des camps de détention en Bosnie-Herzégovine. La contribution financière du Canada aux différentes missions de diplomatie préventive se chiffre maintenant à plus de 2 millions de dollars.

### **Crimes de guerre**

Le Canada a, depuis le début, dirigé et appuyé les efforts déployés pour enquêter sur les crimes de guerre dans l'ancienne Yougoslavie et poursuivre leurs auteurs. En mars 1993, un spécialiste canadien du droit humanitaire international a été nommé par le Secrétaire général de l'ONU à la Commission d'experts des Nations Unies (UNCOE) chargée de faire enquête sur les allégations de crimes de guerre et d'autres violations du droit humanitaire international dans l'ancienne Yougoslavie. Le Canada a été le premier pays à faire une contribution, d'une somme de 300 000 dollars, à un fonds d'affectation spéciale en faveur de l'UNCOE.

Une équipe d'enquêteurs canadiens s'est rendue en ancienne Yougoslavie pour aider l'UNCOE dans son travail. Ils ont notamment enquêté sur un charnier, sur des cas de viol en vue de poursuivre éventuellement les auteurs pour crimes de guerre, sur le ciblage délibéré de civils et de leurs biens et sur la destruction délibérée de sites culturels et historiques.

En mai 1993, le Conseil de sécurité de l'ONU a créé un Tribunal international des crimes de guerre afin de poursuivre les auteurs des violations du droit humanitaire international dans l'ancienne Yougoslavie. Cette mesure faisait suite à une rencontre internationale d'experts, parrainée par le Canada à Vancouver, sur les moyens de juger ces délits. En septembre, le candidat canadien, le juge Jules Deschênes, a été parmi les 11 juges retenus par l'Assemblée générale des Nations Unies. En mars 1994, le Canada a contribué \$233 000 dollars au Fonds de fiducie du Tribunal.

Le Canada a soumis ensuite au Secrétaire général de l'ONU un rapport sur les règles de preuve et de procédure à appliquer au Tribunal, notamment pour ce qui est des cas d'agression sexuelle et de la protection des témoins. Le Canada a également soumis, en mars et en juin 1993, au Conseil de sécurité de l'ONU, des rapports sur des présumés crimes de guerre.

Aux deux dernières sessions de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, le Canada a contribué à faire adopter des résolutions condamnant toutes les violations du droit humanitaire international dans l'ancienne Yougoslavie. La Commission a demandé qu'un groupe d'experts fasse enquête sur le recours à l'agression sexuelle systématique des femmes comme arme de guerre. Le Canada a collaboré à la rédaction de la Déclaration sur la protection des victimes de crimes de guerre, qui fait expressément référence aux agressions sexuelles contre les femmes en période de conflit armé. En 1993, le Canada a présidé à Genève le Comité de rédaction de la Conférence internationale sur la protection des victimes de guerre.

### **Mesures spéciales d'immigration**

Des mesures spéciales ont été annoncées en juillet 1992 pour que les citoyens de l'ancienne Yougoslavie puissent rejoindre les membres de leurs familles au Canada. Jusqu'à maintenant, plus de 5 000 personnes ont pu entrer au Canada grâce à ces mesures spéciales.